

DÉCLARATION SUR LA CRÉATION DU FORUM DES FEMMES DE LA COSAC

Le 29 octobre 2013, Vilnius

Nous, femmes parlementaires,
élues aux parlements nationaux des États membres de l'Union Européenne et des pays candidats et au Parlement européen ;

prenant part à la réunion du Forum des femmes de la COSAC, qui s'est tenue dans le cadre de la L COSAC du 27 au 29 octobre 2013 au Seimas de la République de Lituanie à Vilnius ;

cherchant à mieux utiliser les formes de coopération interparlementaire existantes et à s'impliquer davantage dans les activités de la COSAC ;

reconnaissant que les femmes qui commencent leur carrière politique et qui aspirent à mettre en œuvre leurs idées et satisfaire leurs attentes manquent de confiance et de soutien de la part des politiques expérimentés,

soutenons l'initiative du Seimas de la République de Lituanie, en tant que parlement de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, de créer le Forum des femmes de la COSAC visant à promouvoir une participation plus active des femmes parlementaires dans les activités de la COSAC,

soulignons la nécessité d'attirer l'attention des partis politiques européens et de les inciter à accorder davantage d'importance à l'égalité des sexes, à la politique d'égalité des chances, à l'équilibre entre les sexes au sein de la société ainsi qu'à une participation plus active des femmes à la vie politique **et**

appelons :

1) les politiques à participer activement aux réunions du Forum des femmes de la COSAC et à discuter des questions d'actualité portant sur l'agenda politique de l'Union européenne ;

2) les dirigeantes parlementaires à mettre en avant les exploits réalisés par les femmes politiques afin d'encourager les femmes à être plus déterminées et plus actives dans la vie politique et dans la prise de décision de l'Union européenne ;

3) les femmes parlementaires à contribuer davantage à l'exercice du contrôle parlementaire garantissant la légitimité démocratique et la responsabilité en accordant une plus grande attention aux domaines négligés par les autorités ;

4) les parlements des Présidences suivantes du Conseil de l'UE à prendre le relais et à poursuivre le développement de l'initiative du Seimas de la République de Lituanie visant à promouvoir l'implication des femmes parlementaires dans les activités de la COSAC.